

#### **AVIS PUBLIC**

## **PROMULGATION**

# **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0040-1**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 14 janvier 2020, le règlement suivant :

## **RÈGLEMENT CA28 0040-1**

# RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD — SAINTE-GENEVIÈVE

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève Ce vingt-troisième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf

La secrétaire d'arrondissement substitut Edwige Noza